



Avoir des extincteurs ne suffit pas : le Code du travail impose que le personnel sache s'en servir et sache évacuer. Une obligation qui concerne toute entreprise employant du personnel.

Objectifs

- ✓ Manipulation des extincteurs (art. R4227-28)
- ✓ Équipier de première intervention (EPI)
- ✓ Guide-file et serre-file (art. R4227-39)
- ✓ Exercices d'évacuation adaptés à votre site

Une obligation légale pour tous

L'article R4227-28 impose que tout début d'incendie puisse être rapidement combattu, ce qui suppose un personnel formé. L'article R4227-39 impose des exercices d'évacuation au moins tous les six mois. Nous intervenons sur site, au plus près de votre configuration réelle.

EN PRATIQUE

MODULES

3 combinables

DURÉE

Adaptée au besoin

PUBLIC

Tout le personnel

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS

Intra ou inter



FINANCEMENT

Finançable OPCO

Devis sur demande



Trois modules combinables selon votre effectif, votre configuration et votre niveau de risque.
Durée et contenu adaptés à votre réalité de terrain, sur site en intra comme en inter.